

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2017

Deux mille dix-sept, le onze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame PRETRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mme Brigitte Prêtre, Maire

Mrs Nicolas PAILLARD, Joel VIONNET, Philippe CHAPUIS, Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Eric MAILLET.

Absents excusés : Mme Laurence BASSI et David GUZZON.

Secrétaire de séance : Mr Eric MAILLET

1) Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2017

Le procès-verbal du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2) Périscolaire de Metabief

La commune de Metabief a fait construire un bâtiment destiné à plusieurs activités dont le périscolaire. M. Gérard DEQUE demande aux communes dont les enfants pourraient profiter du périscolaire, de participer aux frais de construction concernant le périscolaire. Avant de se prononcer, les élus ont demandé un complément d'information, il nous a été fourni un plan du bâtiment avec le détail des montants.

Pour rappel, il est demandé à notre commune la somme de 52185.50 €.

A savoir que les communes des Hôpitaux-Vieux et de Saint Antoine doivent faire des travaux sur leurs bâtiments scolaire pour l'accessibilité a tous. **Les deux communes ont présenté l'avant-projet et le coût de ces travaux aux autres communes participantes.** La commune de Métabief nous dit que si ne nous participons pas aux frais du périscolaire ils ne participeront pas aux frais d'accessibilité sur les autres communes. La participation n'est pas obligatoire mais en cas de refus, nos enfants ne seront pas prioritaires, voir refusé pour accéder aux services du périscolaire.

3) Salaires du personnel de remplacement

Suite à l'accident de travail de M. Emmanuel FRISTCH la commune a dû trouver du personnel pour le remplacer. Ceci engage des dépenses supplémentaires non prévu lors de l'élaboration du budget 2017. Afin de pallier à cette dépense, nous devons faire une DM comme suit :

Compte 022 dépenses imprévues – 5000.00 €

Compte 6336 cotisation et charge de personnel + 5000.00 €

Le conseil municipal accepte cette DM à l'unanimité par vote à main levée, 8 voix pour.

4) Noël

- Mme Prêtre, au nom de la commune, félicite tous les participants au spectacle de Noël et remercie tous les bénévoles pour le temps passé, (répétitions, costumes, organisation...) Afin que cette fête villageoise soit appréciée de tous. Comme habituellement le Père Noël a gâté les enfants de la commune avec des jouets et des bons cadeaux.

Madame le Maire nous informe que la commune prendra en charge la dépense liée aux petits repas des bénévoles qui démonteront et rangeront l'estrade. A savoir que cette dépense était prise sur la tirelire du théâtre.

La distribution des colis de Noël à nos anciens se fera le samedi 23 décembre à partir de 10h30 par les élus.

5) Fort de Saint-Antoine

Madame le Maire nous informe que suite à la réunion qu'elle a eu avec les notaires, les avocats ainsi que l'entreprise PETITE le 30 novembre 2017 au Grange Narboz il est convenu de faire un bail emphytéotique entre la commune et la société Marcel Petite afin de résoudre le problème que nous connaissons avec la taxe foncière. Nous attendons le projet de ce futur bail pour une signature prévu le 22 janvier 2018.

6) Ski nordique

Suite à la fusion des communautés de communes une nouvelle convention doit être rédigée au nom de la nouvelle identité COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS. Pour la même raison, le plan de secours doit être modifié et la personne référente sur notre commune sera Mr CHABOD Lionel remplacé de Mr PAILLARD Georges. En ce qui concerne les tarifs de secours sur les pistes nordique ceux-ci sont inchangés soit :

- 60 € pour les interventions sans rapatriement sur les pistes balisées.
- 200 € pour les interventions avec rapatriement sur les pistes balisées.
- 300 € pour les interventions sur les secteurs hors-pistes.

Le conseil municipal par vote à main levée soit 8 voix pour, approuve ces changements et accepte les tarifs proposés

7) Travaux Voiries 2018

Madame le Maire nous informe que suite aux différentes réunions avec le Maître d'œuvre JD BE pour les travaux de voiries et de sécurité que nous envisageons de faire sur l'année 2018. Ceux-ci consistent à l'enfouissement des réseaux sec, électricité, téléphone ainsi que dépose et pose d'un nouvel éclairage public par le SIEL. Au niveau de la voirie, réduire la largeur, faire des trottoirs, pose de caniveaux pour la sécurité installation de plateaux surélevés, au vue de l'avant-projet qui nous est présenté pour les rues du Delevrat, du Roachat, et du Marais il convient de valider ce programme ainsi que les devis estimatifs :

- rue du Roachat : 178 573.50 € HT
- rue du Delevrat : 95 178.50 € HT
- rue du Marais : 87 338.00 € HT

Pour un montant total HT de 361 090.00 €

A ce jour le devis estimatif pour le nouvel éclairage public par le SIEL est de **18947.10 € HT** il faudra ajouter à ce montant l'ensemble des travaux de génie civil ainsi que le devis de France télécom.

Le Conseil municipal valide l'ensemble de ces travaux ainsi que les devis estimatifs, et sont d'accord pour le montage des dossiers d'aides financières.

Par vote à main levée, soit 8 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8) Questions diverses

- Madame le Maire propose de prolonger le contrat de Madame Clémence Chambelland au poste de secrétaire de mairie jusqu'à la date de fin des congés maternité d'Aurélie soit jusqu'au 9 Février 2018 inclus.

Le conseil municipal est d'accord à la prolongation de ce contrat.

- Des incivilités (jet de boules de neige sur des voitures en mouvement) ont été constatées aux abords du cimetière. D'une part ce n'est pas tolérable mais c'est surtout très dangereux. Madame le Maire demande une vigilance accrue aux familles de la commune.
- Madame le Maire demande au responsable à la commission Bois qui se rendra à une réunion organisée par L'ONF à Labergement Saint Marie devoir s'il y a possibilité d'avoir des factures plus détaillées (référence de la parcelle, paiement futur ...)
- L'ADAPEI annonce avoir vendu 84 brioches sur la commune.
- Un administré a demandé la possibilité d'installer un tunnel (abri) sur un terrain communal, afin d'y abriter son matériel. Le terrain devant l'ancienne scierie étant réservé aux habitants pour y entreposer leur bois de chauffage. Pour le moment, la commune n'est pas en mesure de répondre favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.